

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE VINGT-QUATRE SEPTEMBRE (24/09/2026)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 Septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS : 27**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,  
M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Claude GAUTHIER, M. Philippe GARCIA, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,  
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, Mme Ghislaine MARTY, M. Marc TEULADE CABANES, Mme Isabelle CLAVE, M. Jean-Christophe THIERS, M. Olivier ORSEL, M. Frédéric MARCHAL, Mme Sabine BEORCHIA, Mme Marie BARDOT, M. Baptiste PERRUSSOT, M. Alain REINALDOS, M. Titouan LEHOUCQ, M. Philippe FARGUES, M. Francis FRAUNIE, Mme Florence LAGARRIGUE, M. Jules DUFFAUT, **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT REPRESENTES : 5**

Mme Stéphanie GAYET (Représentée par Monsieur Romain LOPEZ), **Adjointe**,  
M. Gilles BENECH (Représenté par Monsieur Claude GAUTHIER), M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Madame Any DELCHER), Mme Séverine LAURENT (Représentée par Monsieur Francis FRAUNIE) M. Alexandre CAPOULADE (Représenté par Madame Florence LAGARRIGUE), **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT EXCUSES : 1**

Mme Marie-France CABOS, **Conseillère Municipale**.

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

21– 24 septembre 2026

**21. Convention de mise à disposition des mini-bus au collège La Sainte Famille**

Rapporteur : Monsieur Jérôme POUGNAND

Le collège la Sainte famille dispose d'une classe de défense. Un des objectifs du projet pédagogique de cette classe est de sensibiliser les jeunes au devoir de mémoire.

Afin de permettre aux élèves de découvrir le musée de la résistance et du combattant à Montauban, l'établissement sollicite le prêt à titre gracieux de 2 mini bus pour la journée du 15 décembre 2026.

Monsieur le Maire, après en avoir fait lecture, propose de signer une convention type de mise à disposition du minibus.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

**Considérant** la demande formulée par le collège privé la Sainte Famille sollicitant le prêt de 2 minibus municipaux pour la journée du 15 décembre 2026 afin d'organiser la visite au Musée de la résistance et du combattant pour la classe de défense.

**Considérant** que cette mise à disposition ponctuelle concourt à une action pédagogique et mémorielle bénéficiant à des élèves scolarisés à Moissac et présente ainsi un intérêt public local ;

**Considérant** qu'une convention précisant les modalités d'utilisation, de responsabilité et d'assurance doit être conclue entre la commune et le collège ;

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité**

**APPROUVE** la mise à disposition gracieuse des minibus municipaux au profit du collège privé la Sainte Famille

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prêt de véhicule avec le collège la Sainte Famille ainsi que tout document afférent.

**PRÉCISE** que la mise à disposition reste conditionnée à la signature préalable de ladite convention et à la fourniture par l'établissement d'une attestation d'assurance en cours de validité.

Pour copie conforme  
Moissac, le 28 septembre 2026

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jérôme POUGNAND

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le : 29 SEP. 2026

De sa publication et/ou notification le : 29 SEP. 2026